

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 31 mars 2011

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs -
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1., 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2,
7.3, 7.4, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.7, 10.2, 10.3, 10.4, 10.5, 10.1

Le rapport 3.6 a été retiré de l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h10

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU (jusqu'au rapport 1.1.1) Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 4.3), Geneviève VERRON (jusqu'au rapport 4.3) Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 4.3), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 5.4), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 3.7), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 4.3), Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 1.2.1), Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 1.1.6), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.1), Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (jusqu'au rapport 0.1), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'au rapport 0.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL Beure : Auguste KOELLER (représenté par Michel PIDANCET) Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 0.1) Champagny : Claude VOIDEY (représenté par Michel GABRIEL) Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Catherine BOTTERON Chaudfontaine : Jacky LOUISSON Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1), Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIGUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Giséle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 1.1.1) Mamirolle : Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey-Salines : Marcel FELT (jusqu'au rapport 0.1), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS Pelousey : Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT (représenté par Dominique GRUBER) Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 0.1)

Etaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Solange JOLY, Carine MICHEL, Béatrice RONZI, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMAILLE Champoux : Thierry CHATOT Chatillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Didier MARQUER Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Catherine BARTHELET Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Roche-lez-Beaupré : Jean-Pierre ISSARTEL Thise : Jean TARBOURIECH Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du rapport 1.1.2), E. ALAUZET, T. BENETEAU De LAPRAIRIE (à partir du rapport 5.1), B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI, D. GENDRAUD (jusqu'au rapport n°3.7), F. GERDIL (à partir du rapport 1.1.1), A. GHEZALI, J.F. GIRARD (à partir du rapport 1.1.1), L. HAKKAR (à partir du rapport 1.2.2), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.7), S. JOLY, J.S. LEUBA (jusqu'au rapport 0.1), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 0.1), J. PANIER (à partir du rapport 1.1.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER, M.N. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), N. WEINMAN, P. CHANEY, A. BLESSEMAILLE (jusqu'au rapport 0.1), R. REYLE (à partir du rapport 1.1.1), D. PARIS, M. FELT (à partir du rapport 1.1.1), S. MONLLOR, P. BELUCHE, C. BARTHELET, J.M. BOUSSET, J. TARBOURIECH

Mandataires : M. DEWILDE (à partir du rapport 1.1.2), C. THIEBAUT, F. MONNEUR (à partir du rapport 5.1), F. PRESSE, J.P. GOVIGNAUX, J.J. DEMONET (jusqu'au rapport n°3.7), N. BODIN (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), S. JEANNIN (à partir du rapport 1.2.2), C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.7), A. MENETRIER, N. BODIN (jusqu'au rapport 0.1), F. ALLEMANN, N. GUILLEMET (jusqu'au rapport 0.1), F. FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), M. OMOURI, J.C. ROY, J.L. FOUSSERET (à partir du rapport 1.1.1), S. WANLIN, M. PIDANCET, R. REYLE (jusqu'au rapport 0.1), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.1), C. PREIONI, D. JOLY (à partir du rapport 1.1.1), M. COTTINY, B. BOURDAIS, C. OYTANA, J.M. FAIVRE, B. MOYSE

Délibération n°2010/001327

Rapport n°1.1.2 - Créations et révisions des AP-AE/CP - Exercice 2011

Créations et révisions des AP-AE/CP - Exercice 2011

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Résumé :

Il est proposé des révisions des AP/CP déjà ouvertes et l'ouverture d'une AE/CP et d'une AP/CP au PPIF 2011-2015.

La révision éventuelle des Autorisations de Programmes (AP) ou d'Engagements (AE) / Crédits de Paiement (CP) ne peut avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Il en est de même pour la création des AP-AE/CP nouvelles.

Le vote du Budget Primitif est donc l'occasion d'effectuer ces révisions et des ouvertures d'AP-AE/CP.

Une synthèse des Autorisations de Programme et d'Engagement est annexée au Budget Primitif 2011. Il est rappelé que le vote du Conseil de Communauté sur ces AP-AE porte sur le montant total de l'AP-AE et sur l'échéancier des CP.

Toute révision d'AP-AE intègre, notamment, les réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, le montant total de l'opération ou la répartition des CP sur la période de l'AP-AE.

I. Révisions

Les AP-AE/CP à réviser sont les suivantes :

- **Commission n°2 - Transports, Infrastructures, Déplacements :**
 - Budget principal :
 - AP/CP n°4.1 - Opération « RD 683 - Aménagement de l'Entrée Est »,
 - AP/CP n°10.2 - Opération « Réalisation d'itinéraires cyclables »,
 - Budget annexe Transports :
 - AP/CP n°6.1 - Opération « Acquisition de bus et du matériel embarqué »,
 - AP/CP n°6.2 - Opération « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise, 1^{ère} phase »,
 - AP/CP n°9.1 - Opération « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway »,
 - AP/CP n°10.1 - Opération « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine »,
- **Commission n°3 - Economie, Emploi et Insertion :** AP/CP n°7.3 - Opération « Capitalisation de la SEM d'Immobilier d'Entreprises (SEM IE) du grand Besançon »,
- **Commission n°4 - Développement durable, Environnement, Cadre de vie :**
 - AP/CP n°7.4 - Opération « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre »,
 - AP/CP n°4.4 - Opération « Aménagement de la Malate »,
- **Commission 5 - Tourisme, Culture, Sports :** AP/CP n°4.6 - Opération « Equipements fluviaux »,
- **Commission n°7 - Habitat, Politique de la Ville :**
 - AP/CP n°7.1 - Opération « Subventions PLH »,
 - AP/CP n°7.2 - Opération « Aides à la pierre déléguées »,
 - AP/CP n°4.2 - Opération « Aires d'accueil des gens du voyage - Terrains familiaux »,
- **Commission n°8 - Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux Communes :** AP/CP n°8.1 - Opération « Financement des casernes ».

II. Ouvertures et clôture

Il est proposé d'ouvrir, à compter de 2011, une nouvelle AP/CP et d'une AE/CP :

- Opération n°11.1 - AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} phase », Commission n°2 - Budget annexe Transports),
- Opération n°11.3 - AE/CP « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway » (Commission n°2 budget annexe Transports) (cf. Révision AP/CP n°9.1 - Opération « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway »).

A noter :

- l'AE « Réalisation et diffusion du magazine du Grand Besançon » ne nécessite pas de révision de son montant et de son échéancier,
- l'AP/CP « Cité des Arts et de la Culture » (Budget annexe CRR) sera révisée au cours de l'année 2011 en fonction des réalisations.

Opération « RD 683 - Aménagement de l'Entrée Est »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°4.1.

Intitulé : Opération n°4.1 - « RD 683 - Aménagement de l'Entrée Est »

Commission concernée : Transports, Infrastructures, Déplacements - Commission n°2

Service pilote : Transports, Infrastructures et Déplacements

Révision de l'AP Diminution de l'AP en recettes et modification de l'échéancier de CP en dépenses

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (12 mars 2004)	AP précédente (25 mars 2010)	AP révisée (31 mars 2011)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	10 200 000	11 289 611	11 289 611	0
Montant des recettes de l'AP	5 576 000	4 676 704	4 525 304	-151 400
Besoin de financement de l'AP	4 624 000	6 612 907	6 764 307	151 400

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet la requalification de la route départementale 683 en voie périurbaine à vocation d'entrée de ville. L'aménagement se situe sur la section comprise entre le carrefour de Palente et le carrefour des Marnières. Il prend en compte le traitement des échanges au droit de Palente et des Marnières, la sécurisation et la qualification de la traversée (section courante) et l'accessibilité des modes doux.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier des CP est actualisé en fonction des réalisations 2010.

Le CP 2011 s'élève à 1 621 043 € destinés à la réalisation des travaux sur la RD 683 dans le sens montant vers Besançon.

De plus, l'échéancier de l'AP est prolongé sur 2012. En effet le planning a été décalé de 3 mois suite à la réalisation d'études géotechniques conduites du fait de l'effondrement de la chaussée à proximité de l'emprise du giratoire des Marnières Nord. Ces dernières ont permis de démontrer que le dimensionnement du giratoire était suffisant et que, par conséquent, aucun coût supplémentaire ne serait induit.

En recettes, le montant total de l'AP est diminué de 151 400 € en raison des incertitudes sur le montant des subventions ATSR à percevoir (une négociation est en cours avec le CG25). La participation de l'aménageur (2,2 M€) non perçue en 2010 est réinscrite en 2012 car toutes les conditions suspensives du protocole d'accord (signé en octobre 2010) et du traité de concession, (signé en septembre 2008) entre SEGECE, CARREFOUR et le Grand Besançon, seront normalement levées fin 2011.

Le CP 2011 s'élève à 246 400 € dont 238 400 € au titre de l'ATSR et 8 000 € au titre d'une subvention de la Commune de Chalezeule suite à la réalisation des déviements des réseaux Marnières Sud (délibération communautaire 20/12/2006).

A l'unanimité, l'Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « RD 683 - Aménagement de l'Entrée Est » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2011-2012.

Tableau I : Programme initial révisé

REVISION 2010 (BP 2010)												
Chapitre	Objet	Hors AP-CP réalisé en 2003	Hors AP-CP réalisé en 2004	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	2010	2011
DEPENSES												
20	études		43 017,01	76 231	43 017,01	4 152,50	2 810,60	1 250,63		0,00	27 000,00	
21	acquisitions foncières	564 845,90		666 214		20 035,55	205 752,31	90 288,34	77,50	60,33	350 000,00	
21	VRD			0								
23	maîtrise d'œuvre		167 428,95	586 839	167 428,95	116 895,63	60 428,38	46 683,41		46 683,41	73 000,00	3 926,07
23	travaux		145 543,24	9 958 327		1 481 970,84	2 186 397,08	1 937 465,39	917 278,87	753 670,92	2 100 000,00	581 543,74
21	aménagement et équipements			0								
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers			0								
TOTAL		564 845,90	145 543,24	11 289 611	210 445,96	1 624 635,70	2 511 855,62	2 089 432,74	917 356,37	800 414,66	2 550 000,00	585 469,81
RECETTES												
13	subventions : ATSR, CG25 routes, CITE, CRFC,		0,00	4 676 704	0,00	1 112 878,29	0,00	827 298,70	0,00	97 766,99	2 356 156,00	282 604,02
16 ou 023	emprunt ou autofinancement		210 445,96	6 612 907	210 445,96	511 757,41	2 511 855,62	1 262 134,04	917 356,37	702 647,67	193 844,00	302 865,79
Taux de couverture par financement			100,00%	58,58%	100,00%	31,50%	100,00%	60,41%	100,00%	87,79%	7,60%	51,73%

Tableau II : Révision de l'AP

REVISION 2011 (BP 2011)												
Chapitre	Objet	Hors AP-CP réalisé en 2003	Hors AP-CP réalisé en 2004	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	2010	2011
DEPENSES												
20	études		43 017,01	87 928	43 017,01	4 152,50	2 810,60	1 250,63		0,00	26 596,95	10 100,00
21	acquisitions foncières	564 845,90		617 714		20 035,55	205 752,31	90 288,34	77,50	60,33	100 557,16	200 943,00
21	VRD			0								
21	aménagement et équipements			0								
23	maîtrise d'œuvre		167 428,95	639 863	167 428,95	116 895,63	60 428,38	46 683,41		46 683,41	60 000,00	5 000,00
23	travaux		145 543,24	9 944 106		1 481 970,84	2 186 397,08	1 937 465,39	917 278,87	753 670,92	2 100 000,00	393 855,83
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers			0								
TOTAL		564 845,90	145 543,24	11 289 611	210 445,96	1 624 635,70	2 511 855,62	2 089 432,74	917 356,37	800 414,66	1 621 043,00	398 855,83
RECETTES												
13	subventions : ATSR, CG25 routes, CITE, CRFC, Carrefour		0,00	4 525 304	0,00	1 112 878,29	0,00	827 298,70	0,00	97 766,99	246 400,00	2 181 359,80
16 ou 023	emprunt ou autofinancement		210 445,96	6 764 307	210 445,96	511 757,41	2 511 855,62	1 262 134,04	917 356,37	702 647,67	1 374 643,00	-1 782 503,97
Taux de couverture par financement			100,00%	60%	100,00%	31,50%	100,00%	60,41%	100,00%	87,79%	84,80%	Remboursement de capital

Opération « Réalisation d'itinéraires cyclables »

Dans le cadre de la délibération du 20 février 2004 sur la mise en place d'une gestion des investissements pluriannuels en autorisations de programme et crédits de paiements, il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°10.2.

Intitulé : Opération n°10-2 - « Réalisation d'itinéraires cyclables »

Commission 2 : Transports, Infrastructures, Déplacements - Commission n°2

Service pilote : Transports, Infrastructures et Déplacements

Révision de l'AP
Augmentation de l'AP en recettes et modification de l'échéancier de CP en dépenses

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP			
	AP précédente (30 juin 2010)	AP révisée (31 mars 2011)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	2 053 400,00	2 053 400,00	0,00
Montant des recettes de l'AP	0,00	77 534,65	77 534,65
Besoin de financement de l'AP	2 053 400,00	1 975 865,35	-77 534,65

B/ Rappel du programme initial révisé

En concertation avec l'ensemble des communes membres de l'agglomération, des associations et de différents partenaires (Etat, Département et ADEME), un réseau d'itinéraires cyclables a été approuvé en Conseil de Communauté le 24 juin 2005.

Ce réseau cyclable du Grand Besançon est composé d'itinéraires d'intérêt communautaire, d'itinéraires structurants et d'itinéraires prioritaires. Il est donc convenu de réaliser en premier lieu les itinéraires qualifiés de prioritaires. Toutefois la mise en œuvre de nouveaux projets sur le territoire du Grand Besançon, la mise en avant d'attentes des habitants ou l'émergence d'opportunités peuvent modifier les priorités de réalisation initialement définies.

Ainsi, 3 itinéraires, ou portions d'itinéraires, intégrés au schéma global initial mais non classés comme prioritaires voient s'accroître leurs besoins de mise en œuvre. Il s'agit des itinéraires suivants :

- Pirey ⇒ Ecole-Valentin : raccordement (300 m.) de la commune d'Ecole-Valentin à un itinéraire cyclable réalisé par le CG25,
- Hauts du Chazal ⇒ Serre-les-Sapins via François : mise en œuvre d'une liaison reliant les 2 communes au secteur des Hauts du Chazal et de la ligne de Tramway,
- Prés-de-Vaux ⇒ Chalezeule : réalisation d'un itinéraire reliant le secteur des Prés-de-Vaux (Besançon) et la passerelle de la Malate à la piscine de Chalezeule. Forte attente des usagers et de la commune de Chalezeule.

Dans le cadre de la réalisation des itinéraires cyclables, la programmation pour la période 2010-2015 est la suivante :

- Palente (Besançon) ⇒ Roche-lez-Beaupré via Thise :
 - o Nombre de Km : 4 km,
 - o Année prévisionnelle de réalisation : fin 2010,
 - o Montant des travaux : 93 400 €,
- Saône ⇒ gare de Saône :
 - o Nombre de Km : 2,3 km,
 - o Année prévisionnelle de réalisation : 2011,
 - o Montant des travaux : 240 000 €,

Tableau I : Programme initial révisé

CREATION 2010 (DM 2 2010)								
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2010	2010	2011	2012	2013	2014	2015
DEPENSES								
20	études	40 000	20 000	20 000				
21	acquisitions foncières	40 000	20 000	20 000				
23	maîtrise d'œuvre et travaux	1 973 400	53 400	450 000	650 000	200 000	120 000	500 000
	TOTAL	2 053 400	93 400	490 000	650 000	200 000	120 000	500 000
RECETTES								
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	2 053 400	93 400	490 000	650 000	200 000	120 000	500 000
	Taux de couverture par financement CAGB	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Tableau II : Révision de l'AP

REVISION BP 2011								
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2010	Réalisé 2010	2011	2012	2013	2014	2015
DEPENSES								
20	études	40 000,00		40 000	0	0	0	0,00
21	acquisitions foncières	40 000,00		40 000	0	0	0	0,00
23	maîtrise d'œuvre et travaux	1 973 400,00	31 595,93	471 804	650 000	200 000	120 000	500 000,07
	TOTAL	2 053 400,00	31 595,93	551 804	650 000	200 000	120 000	500 000,07
RECETTES								
13	subventions :....	77 534,65	19 391,65	58 143,00	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 975 865,35	12 204	493 661	650 000	200 000	120 000	500 000
	Taux de couverture par financement CAGB	96,22%	38,63%	89,46%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

**Opération « Acquisition de bus et du matériel embarqué »
(Budget annexe Transports en HT)**

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°6.1

Intitulé : Opération n°6.1 - « Acquisition de bus et du matériel embarqué »

Commission concernée : Transports, Infrastructures, Déplacements - Commission n°2

Service pilote : Transports, Infrastructures et Déplacements

Révision de l'AP
Allongement de la durée de l'AP en dépenses et diminution de l'AP en recettes

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (10 février 2006)	AP précédente (25 mars 2010)	AP révisée (31 mars 2011)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	10 615 804,29	13 507 119	23 525 901	non avéré
Montant des recettes de l'AP	150 000,00	153 912	93 912	non avéré
Besoin de financement de l'AP	10 465 804,29	13 353 207	23 431 989	non avéré

sur 6 années

sur 12 années

B/ Rappel du programme initial révisé

L'autorisation de programme a pour objet le renouvellement du parc de bus urbains et des matériels embarqués, dans le cadre de marchés pluriannuels et dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement, défini contractuellement dans la convention de délégation de service public du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2010.

Le programme initial de l'AP/CP, voté le 10 février 2006, prévoyait une dépense de 10 615 804,29 € HT sur 4 années (2006 à 2009), soit environ 2,6 M€ par an pour l'acquisition de bus et matériels embarqués. Plusieurs révisions sont intervenues par la suite.

Lors de la dernière révision du 31 mars 2010, l'AP s'élevait à 13,5 M€ sur la période 2006-2011 (6 années) soit une moyenne de 2,3 M€/an.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP est augmenté du fait d'une prolongation de la durée de l'AP. L'AP initiale était basée sur 6 années, il est proposé une révision d'AP sur 12 années. Cette révision tient compte de la durée de la nouvelle DSP et va jusqu'au terme de celle-ci (2017).

Dans le cadre de la nouvelle DSP 2011-2017 et du projet de tramway du Grand Besançon, il est proposé de réduire sur cette période le volume d'acquisition de bus urbains (1,7 M€/an correspondant à l'acquisition de 5 bus / an) par rapport aux années précédentes (2,3 M€/an en moyenne).

Le CP 2011 s'élève à 1,54 M€ de prévisions d'acquisition de bus et matériel embarqués.

En recettes, le montant total de l'AP est diminué de 60 000 €. Les subventions ADEME initialement prévues dans l'AP sont supprimées car aucun achat de bus GNV n'est programmé dans le plan d'acquisition de bus défini par la nouvelle DSP (à ce jour la capacité de la station gaz est atteinte soit 60 postes/bus).

A l'unanimité, l'Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Acquisition de bus et du matériel embarqué » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2011-2015.

*Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 31 mars 2011
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon*

9/37

Tableau I : Programme initial révisé

REVISION 2010 (BP 2010)									
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	2010	2011 et suivants	
DEPENSES									
21	Acquisitions matériel de transport	13 507 119	1 849 499	3 373 069	2 058 295	2 326 255	2 200 000	1 700 000	
21	acquisitions foncières	0							
23	maîtrise d'oeuvre	0							
23	travaux	0							
21	aménagements	0							
	TOTAL	13 507 119	1 849 499	3 373 069	2 058 295	2 326 255	2 200 000	1 700 000	
RECETTES									
13	subvention : ADEME ,	153 912	15 913	28 436	37 021	12 542	30 000	30 000	
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	13 353 207	1 833 586	3 344 633	2 021 274	2 313 713	2 170 000	1 670 000	
	Taux de couverture par financement CAGB		99,14%	99,16%	98,20%	99,46%	98,64%	98,24%	

Tableau II : Révision de l'AP

REVISION 2011 (BP 2011)														
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DEPENSES														
21	Acquisitions matériel de transport	23 525 901	1 849 499	3 373 069	2 058 295	2 326 255	2 178 783	1 540 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000
21	acquisitions foncières	0												
21	VRD	0												
21	aménagements	0												
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0												
	TOTAL	23 525 901	1 849 499	3 373 069	2 058 295	2 326 255	2 178 783	1 540 000	1 700 000					
RECETTES														
13	subvention : ADEME ,	93 912	15 913	28 436	37 021	12 542	0	0	0	0	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	23 431 989	1 833 586	3 344 633	2 021 274	2 313 713	2 178 783	1 540 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000
	Taux de couverture par financement CAGB		99,60%	99,14%	98,20%	99,46%	100%							

**Opération « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise, 1^{ère} phase »
(Budget annexe Transports en HT)**

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°6.2

Intitulé : Opération n°6.2 - « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise, 1^{ère} phase »

Commission concernée : Transports, Infrastructures, Déplacements - Commission n°2

Service pilote : Transports, Infrastructures et Déplacements

Révision de l'AP Diminution de l'AP en dépenses et modification de l'échéancier de CP
--

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (10 février 2006)	AP précédente (25 mars 2010)	AP révisée (31 mars 2011)	Variation suite à la
Montant des dépenses de l'AP	1 672 240,80	2 526 976,35	2 346 553,95	-180 422,40
Montant des recettes de l'AP	0,00	600 000,00	600 000,00	0,00
Besoin de financement de l'AP	1 672 240,80	1 926 976,35	1 746 553,95	-180 422,40

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet l'aménagement de l'extension du dépôt de Planoise sur une parcelle adjacente anciennement occupée par le bâtiment de la société SPIC. Cette extension doit répondre aux besoins de l'exploitation du réseau GINKO en améliorant la performance et la sécurité du dépôt.

Pour rendre l'ensemble du site fonctionnel et cohérent pour l'exploitation de transport public, il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement (bâtiments et infrastructures).

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP est diminué de 180 422,40 € du fait des montants des marchés notifiés qui se sont avérés moins importants que prévu.

Le crédit de paiement 2011, dernière année de réalisation de ce projet, s'élève à 190 K€ afin de réaliser des travaux de finition qui seront définitivement achevés au cours de l'année 2011. L'atelier et les locaux administratifs ont été livrés en janvier 2010.

L'AP/CP relative à la première phase de l'extension du dépôt de Planoise serait donc à clôturer en 2012. Une nouvelle AP correspondant à la seconde phase de travaux est ouverte au présent budget.

En recettes, 600 000 € de subventions FEDER ont été perçus en totalité sur 2010.

A l'unanimité, l'Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise, 1^{ère} phase » et sur son crédit de paiement 2011.

Tableau I : Programme initial révisé

REVISION 2010 (BP 2010)							
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	2010
DEPENSES							
20	études	50 010,35	0,00	26 554,35	6 275,00	0,00	17 181,00
21	acquisitions foncières	0,00					
21	VRD	0,00					
23	maîtrise d'œuvre	1 46 474,72	422,00			85 048,13	61 004,59
23	travaux	2 330 491,28			53 727,91	1 751 703,48	525 059,89
21	aménagements et équipements	0,00					
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00					
TOTAL		2 526 976,35	422,00	26 554,35	60 002,91	1 836 751,61	603 245,48
RECETTES							
13	subvention : ATSR, CITE, Etat	600 000,00		0,00	0	0	600 000
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 926 976,35	422,00	26 554,35	60 002,91	1 836 751,61	3 245,48
Taux de couverture par financement CAGB			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	0,54%

Tableau II : Révision de l'AP

REVISION 2011 (BP 2011)								
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	2011
DEPENSES								
20	études	51 485,35	0,00	26 554,35	6 275,00	0,00	8 656,00	10 000,00
21	acquisitions foncières	0,00						
21	VRD	0,00						
23	maîtrise d'œuvre	105 470,13	422,00			85 048,13		20 000,00
23	travaux	2 189 598,47			53 727,91	1 751 703,48	224 167,08	160 000,00
21	aménagements et équipements	0,00						
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00						
TOTAL		2 346 553,95	422,00	26 554,35	60 002,91	1 836 751,61	232 823,08	190 000,00
RECETTES								
13	subvention : ATSR, CITE, Etat	600 000,00		0,00	0	0	600 000	
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 746 553,95	422,00	26 554,35	60 002,91	1 836 751,61	-367 176,92	190 000,00
Taux de couverture par financement CAGB		74,43%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	-157,71%	100,00%

**Opération « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway »
(Budget annexe Transports en HT)**

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°9.1 et de créer l'autorisation d'engagement n°11.3.

Intitulé : Opération « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway » AP/CP n°9.1 et AE/CP n°11.3

Commission concernée : Transports, Infrastructures, Déplacements - Commission n°2

Service pilote : Mission Tramway

Révision de l'AP créée en 2009

- Intégration du nouveau tracé du tramway validé le 30 juin 2010 soit un projet à 228 M€ valeur juin 2008 hors tolérance 5 % (soit 241,5 M€ actualisés c'est-à-dire à la fin des travaux).
- Diminution de l'AP/CP en recettes.
- Création d'une Autorisation d'Engagement (AE) pour les fonds de concours versés dans ce projet.

A/ Historique

L'AP/CP tramway créée en 2009 (pour un projet de 200 M€ +/- 20 M€ d'investissement), ne peut être comparée à celle révisée à ce jour. Le nouveau projet adopté le 30 juin 2010 par les élus communautaires (soit 228 M€ avec une tolérance de 5 %) repose sur un projet modifié tant dans ses caractéristiques techniques (linéaire plus long, intégration de travaux sur ouvrages d'art...) que dans son planning de réalisation (glissement lié à la nécessité de faire réaliser des études complémentaires) par rapport à celui retenu en 2009 lors de l'ouverture de cette AP/CP.

B/ Rappel du projet validé le 30 juin 2010

Suite à l'avis défavorable des services de l'Etat sur le dossier en vue d'une Déclaration d'Utilité Publique au titre du projet de la 1^{ère} ligne de tramway, tel que défini le 18 décembre 2008, des études de faisabilité technique et financière ont été menées sur un tracé alternatif passant par les quais, Battant et Place de la Révolution.

Par délibération du 30 juin 2010, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a arrêté les principales caractéristiques de ce nouveau projet de Transport en Commun en Site Propre. Elle a défini le tracé modifié et a vérifié, à travers divers scénarii économiques, que le nouveau plan de financement prévisionnel permettait toujours au projet **d'être totalement autonome financièrement** ; aucune subvention d'équilibre n'est versée par le budget principal au budget annexe Transports à ce titre.

L'exercice de prospective a non seulement porté sur la réalisation de l'investissement, mais également sur la phase d'exploitation (tant en fonctionnement qu'en investissement, avec le renouvellement et l'entretien du matériel et l'intégration du coût des frais financiers).

Ce plan de financement du 30 juin 2010 reposait sur :

- un investissement sur la 1^{ère} ligne de tramway de 228 M€, valeur juin 2008, avec une tolérance de 5 % ; une actualisation annuelle des prix à + 2 % a été prise en compte,
- des subventions à percevoir sur le projet TCSP à 60 M€,
- une hypothèse d'un surcoût net d'exploitation, à compter de septembre 2015, à + 2 M€, valeur 2010 (dépenses - recettes - réduction des lignes de bus) ; l'objectif étant, dans le cadre des négociations à venir sur la nouvelle DSP (bus + tram) de le réduire au plus près de zéro,
- une prospective de produit de Versement Transport (rattrapage « post-crise ») validée par le Conseil de Communauté lors du vote du PPIF 2010-2014 en mars 2010.

C/ Révision de l'AP

I. Révision financière

L'opération « 1^{ère} ligne de tramway » révisée intègre :

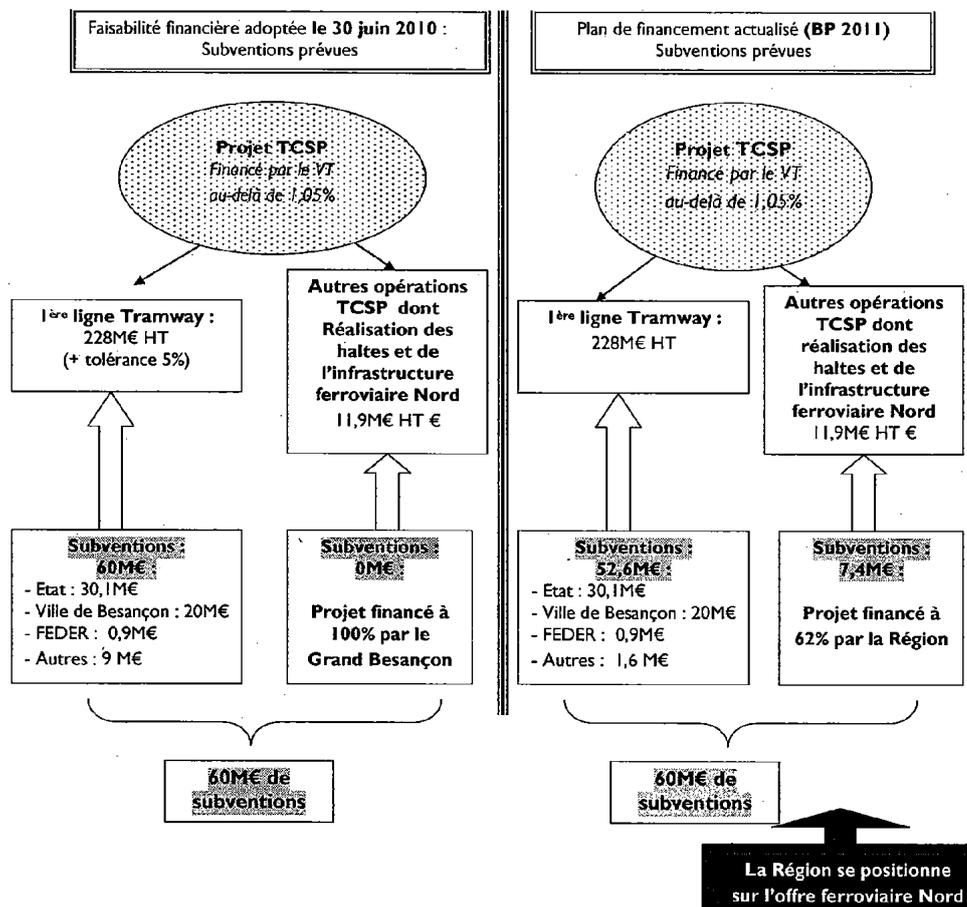
- le nouveau projet validé lors du 30 juin 2010 pour un projet d'investissement à **228 M€ HT** valeur juin 2008 hors tolérance + 5 % soit **241,5 M€ HT** actualisés à la fin des travaux .

En juin 2010, l'analyse de faisabilité financière était basée sur un projet à 228 M€ HT (valeur juin 2008) avec la tolérance de + 5 %. L'objectif était de vérifier que les conditions fortes que nous nous étions fixées étaient vérifiées, à savoir : un projet autonome financièrement, sans subvention d'équilibre du budget principal au titre de ce projet.

En revanche, le coût d'objectif sur lequel les techniciens travaillent reste bien à 228 M€ HT. Ce qui explique le montant de cette API/AECP.

Toute évolution concernant tant l'échéancier que le montant de l'API/AECP devra faire l'objet d'un vote du Conseil communautaire.

- **aucun surcoût net d'exploitation** obtenu lors des négociations de la nouvelle DSP (contre 2 M€ à compter de 2015 prévus dans le plan de financement de juin 2010),
- **le maintien de la prospective de VT** de juin 2010, prospective confirmée par le produit perçu en 2010 conforme aux prévisions budgétaires,
- des subventions à percevoir sur le projet TCSP à 60 M€ mais avec un **positionnement de la Région Franche-Comté sur l'offre ferroviaire Nord**. Concrètement la participation de la Région à l'offre ferroviaire Nord soit 7,4 M€ (convention de financement approuvée par le Conseil communautaire du 15 novembre 2010) est dès lors intégrée dans l'AP/CP « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine » et en parallèle extraite de l'APCP « 1^{ère} ligne de Tramway ». Le montant des subventions à percevoir sur l'AP/CP Tramway s'élève donc à 52,6 M€ sans que cela modifie le montant total à percevoir sur l'opération totale TCSP (voir schémas ci dessous).



2. Révision comptable

Compte tenu de la nomenclature comptable spécifique (M4) du budget annexe transports, l'ensemble des fonds de concours versés dans le cadre de ce projet doivent être obligatoirement inscrits en fonctionnement et non en investissement. Par l'utilisation de la procédure comptable des « charges à étaler », ces dépenses de fonctionnement pourront être « transférées » (par le biais d'opérations d'ordre) en section d'investissement et donc être considérées comme des dépenses d'investissement.

Ces dépenses vont donc disparaître de l'AP/CP pour être réinscrites dans une nouvelle AE/CP.

L'ensemble des dépenses à réaliser pour la construction de la 1^{ère} ligne de tramway, c'est-à-dire 228 M€ (soit 241,5 M€ actualisés), est donc retracé dans une AP/CP d'un montant actualisé de 239,6 M€ (hors fonds de concours) et dans une AE/CP d'un montant de 1,9 M€ (confère annexe à ce présent rapport).

La nouvelle AE est d'un montant total de 1,9 M€ et intègre :

- les fonds de concours à verser pour les travaux le tramway d'un montant total de 1,8 M€ destinés à être versés :
 - à la Ville de Besançon, maître d'ouvrage de certains travaux (réalisation du Pont De Gaulle...),
 - au SDIS pour l'acquisition d'une nacelle pompiers,
- le paiement de la redevance archéologique obligatoire pour les travaux du tramway pour 0,1 M€.

3. Les prévisions de réalisation 2011

Les dépenses 2011 totales (AE + AP, opération réelles) sont estimées à 26 350 900 € destinés à :

- la poursuite des études et assistance à maîtrise d'ouvrage,
- à la concrétisation de la majeure partie des acquisitions foncières,
- la tranche ferme (études) du marché de matériel roulant,
- des fonds de concours à verser au SDIS au titre de l'achat d'une nacelle pompiers (600 000 €) et à la Ville de Besançon au titre des travaux connexes sur le Pont De Gaulle (50 % de la subvention en 2011, solde en 2012 soit 1 M€ au total) et au titre des dévoiements de réseaux (215 000 €). Ces propositions feront l'objet de délibérations ultérieures,
- aux avances et acomptes, à verser fin 2011, des marchés de travaux et d'équipements lancés courant 2011.

Les recettes 2011 s'élèvent par prudence à 180 000 € correspondant uniquement au versement du solde de la subvention FEDER obtenue sur les études préalables réalisées sur le projet.

Il est rappelé que l'APCP et AECP présentées en annexe intègrent uniquement les prévisions investissements directs liés à la réalisation de la première ligne de Tramway (hors GER, frais financiers, charges de personnel de l'équipe TCSP). En revanche l'étude de la faisabilité financière du projet a été effectuée de façon globale en intégrant tous les coûts.

D/ Equilibre financier de l'opération 1^{ère} ligne de tramway et de l'opération complète TCSP

Il est rappelé que l'opération complète dite TCSP, à compter de 2008, comprend :

- les investissements liés à la construction du tramway (identifiés dans les présentes AP/CP et AECP), à hauteur de 228 M € HT en valeur juin 2008 (soit 241,5 M€ HT actualisés),
- les autres investissements TCSP que sont l'aménagement du dépôt de bus de Planoise phases I et II (3,6 M€), l'infrastructure ferroviaire nord (11,8 M€, subventionnée par la Région à hauteur de 7,4 M€) et la réalisation de la voie en site propre bus Campus-Pôle Viotte (10 M€). Ce dernier projet est nouvellement inscrit au PPIF et fera l'objet d'une AP/CP lorsqu'il sera suffisamment avancé.
- les charges de fonctionnement du tramway (charges de personnel de l'équipe TCSP, prestations externalisées, redevance archéologique, frais de centralité...),
- les gros entretiens et renouvellements (GER) et les frais financiers liés à cet investissement (frais d'emprunt à partir de 2013).

L'échéancier de chaque composante de l'opération complète de TCSP génère un besoin de financement comblé, années après années :

- en premier lieu par le produit supplémentaire de VT dégagé l'année en cours (0,75 point de taux de VT à partir de 2009),
- puis le cas échéant, par la libération de la provision VT constituée entre 2006 et 2010 (22,8 M€ au total),
- par les subventions (60 M€) des différents financeurs,
- et enfin, le solde, si nécessaire, est financé par un recours à l'emprunt.

De façon schématique, en instantané, sans prendre en compte le calendrier de l'ensemble des composantes de l'opération complète de TCSP, le recours à l'emprunt du seul projet de tramway est de 121 M€ (soit environ 50 % du financement). Son montant calculé par solde avec les autres sources de financement est donc susceptible d'évoluer au gré des évolutions du produit de VT, du rythme de libération de la provision et de l'échéancier de versement des subventions. Il constitue ainsi une variable d'ajustement. La prise en compte des autres investissements et du fonctionnement de l'opération complète TCSP vient modifier la pondération de ces différents moyens de financement pour l'investissement tramway.

Au total, l'équation financière retenue par le Conseil de Communauté est parfaitement respectée. L'ajout du nouveau projet Voie en site propre bus Campus-Pôle Viotte ne modifie pas l'autonomie financière totale du projet global TCSP. L'absence de surcoût net d'exploitation tramway dans la nouvelle DSP permet la même garantie des équilibres financiers.

→ L'opération complète TCSP, incluant tous les investissements, les remboursements d'emprunts et le fonctionnement qui lui sont directement liés, reste bien intégralement et uniquement financée par le supplément de versement transport, sans aucune subvention du budget principal.

A l'unanimité, l'Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2011-2016, avec prise en compte de la diminution de recette de la Région qui se positionne sur l'offre ferroviaire Nord,
- la création de l'autorisation d'engagement de l'opération « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2011-2012.

	Montant total du projet	réalisé 2008	réalisé 2009	réalisé 2010	AP/CP 1ère ligne de tramway - REVISION 2011 (BP 2011) en HT					
					2011	2012	2013	2014	2015	2016
20 Assistance à maîtrise d'ouvrage, frais divers annexes et études	13 414 239	294 637	950 960	1 241 810	2 896 855	2 415 504	2 397 428	2 353 905	863 140	
20 Maîtrise d'œuvre	14 174 788		478 305	2 353 537	3 739 403	2 482 394	2 398 330	1 770 859	951 960	
21 Acquisitions foncières	5 100 102				4 335 087	765 015				
21 Matériels roulants	37 248 552				6 086 904	8 312 479	11 304 971	11 531 071	33 127	
21 Matériels/équipements	13 883 729				172 813	1 144 440	8 065 181	4 501 295		
23 Travaux	155 777 300				7 824 836	65 056 468	48 499 220	33 964 478	432 296	
TOTAL dont actualisation à 2% par an à compter 2011	239 598 710	294 637	1 429 265	3 595 347	25 035 900	80 176 300	72 664 130	54 121 608	2 281 523	0
AE/CP 1ère ligne de tramway - CREATION 2011 (BP 2011) en HT										
65 Fonds de concours	1 815 000				1 315 000	500 000				
62 Autres services extérieurs (redevance archéo)	142 800				142 800					
TOTAL de l'AE/CP	1 957 800	0	0	0	1 457 800	500 000	0	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES DE L'OPERATION	241 556 510	294 637	1 429 265	3 595 347	26 493 700	80 676 300	72 664 130	54 121 608	2 281 523	0

DEPENSES

	Montant total du projet	réalisé 2008	réalisé 2009	réalisé 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Financement par le supplément de VT* dérogé chaque année en fonction des autres opérations "TCSP"	68 270 436	294 637	1 429 265	2 875 347	26 313 700	17 989 375	9 310 851	6 775 738	3 281 523	0
Dont mobilisation de la provision VT (constituée de 2006 à 2010) en fonction des autres investissements "TCSP"	20 405 704	0	0	0	14 559 960	5 845 744	0	0	0	0
Emprunt **	120 664 074	0	0	0	0	59 186 925	48 353 279	32 345 870	-16 000 000	-3 222 000
TOTAL DES RECETTES DE L'OPERATION	241 556 510	294 637	1 429 265	3 595 347	26 493 700	80 676 300	72 664 130	54 121 608	2 281 523	0
Taux de couverture par emprunt de l'opération	49,95%	0%	0%	0%	0%	73,36%	66,54%	59,77%	Remboursement d'un emprunt relatif suite aux versements décaissés des subventions	

RECETTES

* l'échéancier de chaque composante de l'opération globale de TCSP (hors tramway) vient modifier le financement par le supplément de VT du projet Tramway
 ** l'emprunt se calcule par solde, il est donc susceptible d'évoluer au gré des évolutions du produit de VT, du rythme de libération de la provision et de l'échéancier de versement des subventions.

**Soit 228 M€
valeur 2008**

**Opération « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine »
(Budget annexe Transports en HT)**

Dans le cadre de la délibération du 20 février 2004 sur la mise en place d'une gestion des investissements pluriannuels en autorisations de programme et crédits de paiements, il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°10.1.

Intitulé : Opération n°10.1 - Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine

Commission concernée : Transports, Infrastructures, Déplacements - Commission 2

Service pilote : Transports, Infrastructures et Déplacements

Révision de l'AP
Augmentation de l'AP en recettes et modification de l'échéancier de CP en dépenses

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP			
	AP initiale (25 mars 2010)	AP révisée (31 mars 2011)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	11 864 538,13	11 864 538	0
Montant des recettes de l'AP	0,00	7 378 000	7 378 000
Besoin de financement de l'AP	11 864 538,13	4 486 538	-7 378 000

B/ Rappel du programme initial

Suite aux études préliminaires menées entre 2005 et 2007, notamment dans le cadre du schéma directeur du TCSP de l'agglomération bisontine, par délibération du 9 novembre 2007, le Conseil de Communauté à l'unanimité a décidé :

- de lancer dès 2008 la réalisation des travaux d'infrastructure sur l'axe ferroviaire nord, travaux permettant une exploitation ferroviaire performante prenant en compte la création de trois haltes périurbaines à Miserey-Salines, Ecole-Valentin, à l'horizon de la mise en service du TGV Rhin-Rhône branche Est, et Besançon (Portes de Vesoul),
- l'inscription du financement de cette opération, estimée à 11,1 M€ HT valeur 2007, sur 4 ans au PPIF 2008-2011, actualisée à 11,9 M€.

A noter que cette opération est intrinsèquement liée à la réalisation du réseau TCSP d'agglomération, incluant le tramway.

Le calendrier de réalisation des haltes est le suivant :

- Ecole-Valentin et Miserey-Salines sur 2011/2012/2013,
- Portes de Vesoul sur 2016 : cette dernière étant liée à la réalisation de la ZAC Portes de Vesoul programmée à compter de 2014.

De 2007 à 2010, le Grand Besançon a financé l'ensemble des opérations suivantes pour un montant de 3,6 M€ HT :

- les études de maîtrise d'œuvre de l'infrastructure ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage RFF,
- les travaux d'infrastructures ont été engagés sous maîtrise d'ouvrage RFF et seront achevés courant 2011,
- les études préliminaires de conception des haltes ont été réalisées en 2010 sous maîtrise d'œuvre SNCF.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier des crédits de paiement est actualisé en fonction des réalisations 2010 glissées sur 2011.

Le crédit de paiement 2011 s'élève à 4 105 977 € destinés d'une part à la réalisation des travaux de l'infrastructure ferroviaire nord et d'autre part aux études préliminaires, avant projet des deux haltes d'Ecole-Valentin et Miserey-Salines, qui se dérouleront de janvier à septembre 2011.

En recettes, conformément à la convention de financement approuvée par le Conseil communautaire du 15 novembre 2010, il est intégré la participation à hauteur de 7 378 000 € de la Région Franche-Comté à cette opération. L'échéancier de versement serait le suivant :

- en 2011 : 30 % suite à signature de la convention de financement,
- en 2012 : 50 % suite à la mise en service de la ligne ferroviaire (le 11 décembre 2011) et la mise en service de la halte ferroviaire d'Ecole Valentin prévue courant 2012,
- en 2015 : 20 % à la mise en service du tramway.

A noter que cette APCR s'intègre dans le plan de financement de l'opération complète TCSP (cf. AP/CP « Réalisation 1^{ère} ligne de tramway »)

A l'unanimité, l'Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2011-2016.

Tableau 1 : programme initial révisé

CREATION 2010 en HT										
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Réalisé avant 2010	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
DEPENSES										
23	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	11 864 538,13	1 238 638,13	2 425 900	4 000 000	1 800 000	1 700 000	0	0	700 000
RECETTES										
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	11 864 538,13	1 238 638,13	2 425 900	4 000 000	1 800 000	1 700 000	0	0	700 000
Taux de couverture par financement		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	-	-	100,00%
CAGB										

Tableau 2 : révision de l'AP

REVISION 2011 (BP 2011) en HT										
Chapitre	Objet	Montant total du projet	Réalisé avant 2010	Réalisé 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
DEPENSES										
23	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	11 864 538,13	1 238 638,13	2 319 923,14	4 105 977	1 800 000	1 700 000	0	0	700 000
RECETTES										
13	Subvention Région	7 378 000,00	0	0	2 213 400	3 689 000	0	0	1 475 600	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	4 486 538,13	1 238 638,13	2 319 923,14	1 892 577,00	-1 889 000	1 700 000	0	-1 475 600	700 000
Taux de couverture par financement		37,81%	100,00%	100,00%	46,09%	Remboursement de capital	100,00%	-	Remboursement de capital	100,00%
CAGB										

**Opération « Capitalisation de la SEM d'Immobilier d'Entreprises (SEM IE)
du Grand Besançon »**

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n° 07.3.

Intitulé : Opération n°7.3 - « Capitalisation de la SEM d'Immobilier d'entreprises du Grand Besançon »

Commission concernée : Economie, Emploi et Insertion - Commission n°3

Service pilote : Développement Economique

**Révision de l'AP
Diminution du montant total de l'AP en dépenses et modification de l'échéancier de CP**

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (16 février 2007)	AP précédente (25 janvier 2008)	AP révisée (31 mars 2011)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	2 255 570,20	2 255 570,20	2 253 345,00	-2 225,20
Montant des recettes de l'AP	0,00	0,00	0,00	0,00
Besoin de financement de l'AP	2 255 570,20	2 255 570,20	2 253 345,00	-2 225,20

B/ Rappel du programme initial révisé

Le plan de développement à 5 ans de la nouvelle SAIEMB Immobilier d'Entreprises porte, d'ici à 2011, sur la réalisation d'un programme immobilier de près de 30 000 m² de locaux à produire, en solution locative, pour satisfaire les besoins d'entreprises et d'administrations.

Pour ce faire, une augmentation du capital de la SAIEMB Immobilier d'Entreprises, sur la période 2006-2011, de 6 747 019,50 € est nécessaire, via l'émission de 610 590 actions au prix de 11,05 € (8,50 € de valeur nominale et 2,55 € de prime d'émission).

A l'issue de cette augmentation de capital, le Grand Besançon détiendra 339 564 actions, soit 33,75 % du capital. Celui-ci aura acquis sur la période, 204 124 actions nouvelles pour un montant de 2 255 570,20 €.

C/ Révision de l'AP

Le montant total de l'AP est diminué en dépenses : il est réajusté en fonction des réalisations 2009/2010 qui se sont avérées inférieures aux prévisions budgétaires. Il est ramené à 2 253 345 € soit une diminution de 2 225,20 €. L'échéancier des crédits de paiement est actualisé.

Le CP 2011 s'élève à 518 291 € compte-tenu du besoin de financement de la SAIEMB Immobilier d'Entreprises pour des travaux au titre de 2010 et 2011.

A l'unanimité, l'Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Capitalisation de la SEM d'Immobilier d'Entreprises (SEM IE) du Grand Besançon » et sur son crédit de paiement 2011.

Opération « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°7.4.

Intitulé : Opération n°7.4 - « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre »

Commission concernée : Environnement, Développement Durable, Cadre de vie - Commission n°4

Service pilote : Environnement

Révision de l'AP **Diminution de l'AP en recettes et modification de l'échéancier de CP en dépenses**

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (16 février 2007)	AP précédente (25 mars 2010)	AP révisée (31 mars 2011)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	225 000,00	311 184,08	311 184,08	0,00
Montant des recettes de l'AP	20 000,00	38 000,00	8 616,00	-29 384,00
Besoin de financement de l'AP	205 000,00	273 184,08	302 568,08	29 384,00

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet de requalifier l'entrée d'agglomération à Morre par l'acquisition et la déconstruction de plusieurs bâtiments puis la réalisation d'un aménagement sommaire d'agglomération.

C/ Révision de l'AP

En dépenses le montant total de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier des CP est actualisé avec un glissement total des dépenses 2010 sur 2011.

L'acquisition immobilière prévue initialement en 2010 n'a pas pu être effectuée. Les négociations financières ayant évolué (acquisition immobilière en cours) le projet va entrer dans une phase opérationnelle courant 2011.

Le CP 2011 est donc réajusté, à hauteur de 100 000 € pour permettre de réaliser des études (faisabilité, diagnostic amiante, etc.) et des travaux de démolition et aménagements sommaires.

En recettes, le montant total de l'AP est diminué de 29 384 € compte tenu des incertitudes sur les possibilités de percevoir des subventions du Conseil Général (les projets sont négociés chaque année dans le cadre d'une enveloppe annuelle, le dépôt du dossier devra intervenir en octobre 2011 pour l'enveloppe 2012). Seules les recettes certaines sont inscrites dans les documents budgétaires. Toutefois, 8 616 € ont été perçus en 2010 du Conseil général pour la première tranche des travaux.

A l'unanimité, l'Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2011-2013.

Tableau I : Programme initial révisé

REVISION 2010 (BP 2010)										
Chapitre	Objet	Hors AP-CP prévision réalisé avant 2007	Montant AP-CP à partir de 2007	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	2010	2011	2012	
DEPENSES										
20	études		5 561,40	4 449,12	1 112,28					
21	acquisitions foncières	29 300,00	0,00							
21	VRD		0,00							
23	maîtrise d'œuvre		302 617,73	52 617,73			80 000,00	85 000,00	85 000,00	
23	travaux		3 004,95		3 004,95					
21	aménagement et équipements		0,00							
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers		0,00							
	TOTAL	29 300,00	311 184,08	57 066,85	4 117,23	0,00	80 000,00	85 000,00	85 000,00	
RECETTES										
13	subventions :Etat,CR, Département, Ville		38 000,00	0,00	0,00		18 000,00	10 000,00	10 000,00	
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	29 300,00	273 184,08	57 066,85	4 117,23	0,00	62 000,00	75 000,00	75 000,00	
	Taux de couverture par financement CAGB	100,00%	87,79%	100,00%	100,00%	0,00%	77,50%	88,24%	88,24%	

Tableau II : Révision de l'AP

REVISION 2011 (BP 2011)										
Chapitre	Objet	Hors AP-CP prévision réalisé avant 2007	Montant AP-CP à partir de 2007	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	2011	2012	2013
DEPENSES										
20	études		15 561,40	4 449,12	1 112,28			10 000		
21	acquisitions foncières	29 300,00	41 000,00						41 000	
21	VRD		0,00							
23	maîtrise d'œuvre		62 617,73	52 617,73		0		10 000		
23	travaux		192 004,95		3 004,95			80 000	34 000	75 000
	TOTAL	29 300,00	311 184,08	57 066,85	4 117,23	0,00	0,00	100 000	75 000	75 000
RECETTES										
13	subventions :Etat,CR, Département, Ville		8 616,00	0,00	0,00		8 616,00	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	29 300,00	302 568,08	57 066,85	4 117,23	0,00	-8 616,00	100 000,00	75 000,00	75 000,00
	Taux de couverture par financement CAGB	100,00%	97,23%	100,00%	100,00%	0,00%	Remboursement de capital	100,00%	100,00%	100,00%

Opération « Aménagement de la Malate »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°4.4.

Intitulé : Opération n°4.4 - « Aménagement de la Malate »

Commission concernée : Développement durable, Environnement, Cadre de Vie - Commission n°4

Service pilote : Environnement

Révision de l'AP Modification uniquement de l'échéancier de CP

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (12 mars 2004)	AP précédente (25 mars 2010)	AP révisée (31 mars 2011)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	5 870 000	3 559 122	3 559 122	0
Montant des recettes de l'AP dont affectation FDPTP	2 200 000	1 706 280	1 706 280	0
Besoin de financement de l'AP	3 670 000	1 852 842	1 852 842	0

B/ Rappel du programme initial révisé

Un stade d'eau vive était prévu au départ du projet, ce qui explique le montant de l'AP initiale à hauteur de 5 870 000 €.

L'AP actuelle concerne dorénavant la réalisation d'une passerelle modes doux sur le Doubs, au droit du barrage de la Malate.

C/ Révision de l'AP

Le montant total de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier des crédits de paiement (CP) est actualisé, en dépenses et en recettes, en fonction des réalisations 2010.

En dépenses, le CP 2011 s'élève à 523 129 € destinés à terminer les travaux et à solder les marchés de services et de maîtrise d'œuvre. L'opération « aménagement de la Malate » se terminera lorsque l'inspection de l'ouvrage sera réalisée. Cette inspection est prévue au cours du 2^{ème} semestre 2011.

En recettes, 432 665 € sont attendus en 2011 dont 60 000 € au titre du FNADT et 372 665 € au titre du FEDER.

A l'unanimité, l'Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aménagement de la Malate » et sur son crédit de paiement 2011.

Tableau I : Programme initial révisé

REVISION 2010 (BP 2010)									
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	2010
DEPENSES									
20	études	182 000	11 027,12	8 707,36	6 831,32	59 225,39		12 168,10	84 040,71
21	acquisitions foncières	11 198							11 197,50
23	maîtrise d'œuvre	211 605		0,00	16 605,07	41 439,66	2 209,99	38 511,20	112 838,81
23	travaux	3 154 320			0,00			2 112 118,89	1 042 201,11
	TOTAL	3 559 122	11 027,12	8 707,36	23 436,39	100 665,05	2 209,99	2 162 798,19	1 250 278,13
RECETTES									
13	subvention : FEDER, CITE, CPER	806 280	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 174,48	727 105,52
	Fléchage FDPTP	900 000				900 000,00			
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 852 842	11 027,12	8 707,36	23 436,39	-799 334,95	2 209,99	2 083 623,71	523 172,61
	Taux de couverture par financement CAGB	52,1%	100,00%	100,00%	100,00%	remboursement de capital	100,00%	96,34%	41,84%

Tableau II : Révision de l'AP

REVISION 2011 (BP2011)										
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	2011
DEPENSES										
20	études	116 662	11 027,12	8 707,36	6 831,32	59 225,39		12 168,10	18 703,05	
23	maîtrise d'œuvre	691 003		0,00	16 605,07	41 439,66	2 209,99	38 511,20	69 108,39	523 129
23	travaux	2 751 456			0,00			2 112 118,89	639 337,06	
	TOTAL	3 559 122	11 027,12	8 707,36	23 436,39	100 665,05	2 209,99	2 162 798,19	727 148,50	523 129
RECETTES										
13	subvention : FEDER, CITE, CPER	806 280	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 174,48	294 440,37	432 665
	Fléchage FDPTP	900 000				900 000,00				
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 852 842	11 027,12	8 707,36	23 436,39	-799 334,95	2 209,99	2 083 623,71	432 708,13	90 464,00
	Taux de couverture par financement CAGB	52,1%	100,0%	100,0%	100,0%	remboursement de capital	100,0%	96,3%	59,5%	17,3%

Opération « Equipements Fluviaux »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°4.6.

Intitulé : Opération « Equipements Fluviaux »

Commission concernée : Culture, Tourisme, Sports - Commission n°5

Service pilote : Culture, Tourisme et Sports

Révision de l'AP Modification uniquement de l'échéancier des CP en dépenses et recettes

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (12 mars 2004)	AP précédente (25 mars 2010)	AP révisée (31 mars 2011)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	3 241 000	3 913 812	3 913 812	0
Montant des recettes de l'AP	2 463 000	1 868 875	1 868 875	0
Besoin de financement de l'AP	778 000	2 044 937	2 044 937	0

B/ Rappel du programme initial révisé

L'AP/CP porte sur la mise en place d'un port d'agglomération à travers trois opérations :

- la réhabilitation de la maison éclusière du Moulin St-Paul (réalisée en 2005),
- l'aménagement d'une halte fluviale sur le site du port fluvial à Besançon (réalisé en 2008-2009),
- l'aménagement d'une halte fluviale à Deluz (réalisé 2008/2009).

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier des CP est actualisé en fonction des réalisations 2010.

Le CP 2011 s'élève à 129 555 € destinés à solder les travaux et, notamment, de réaliser l'entretien des espaces verts sur Besançon prévu dans le marché initial de travaux.

En recettes, la totalité des subventions attendues sur ce projet ont été perçues, soit 1 864 427 € dont 683 478 € de la Région Franche-Comté, 642 300 € du Conseil Général du Doubs, 538 649 € au titre de l'Etat (ATSR et FNADT).

A l'unanimité, l'Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Equipements Fluviaux » et sur son crédit de paiement 2011.

Tableau I : Programme initial révisé

REVISION 2010 (BP 2010)									
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	2010
DEPENSES									
20	études	185 492	2 596,73	4 095,10	103 854,06	4 946,65	20 413,81	26 785,37	22 800,63
21	acquisitions foncières	0							
21	VRD	0							
23	maîtrise d'œuvre	362 298		84 416,06	89 256,28	7 642,44	73 171,75	66 153,62	41 657,38
23	travaux	3 365 679		87 251,13	0,00	151 137,28	1 928 819,02	1 110 685,59	87 786,41
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	343		342,80					
	TOTAL	3 913 812	2 596,73	176 105,09	193 110,34	163 726,37	2 022 404,58	1 203 624,58	152 244,42
RECETTES									
13	subvention : ATSR, CITE...	1 864 427	0,00	13 500,00	27 678,00	14 649,27	385 380,00	1 149 200,71	274 019,29
23	Annulation de mandats	4 448						4 447,94	
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	2 044 937	2 596,73	162 605,09	165 432,34	149 077,10	1 637 024,58	49 975,93	-121 774,87
	Taux de couverture par financement CAGB	52,25%	100,00%	92,33%	85,67%	91,05%	80,94%	4,15%	Remboursement de capital

Tableau II : Révision de l'AP

REVISION 2011 (BP 2011)									
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	2010
DEPENSES									
20	études	164 004	2 596,73	4 095,10	103 854,06	4 946,65	20 413,81	26 785,37	1 312,25
21	acquisitions foncières	0							
21	VRD	0							
23	maîtrise d'œuvre	320 640		84 416,06	89 256,28	7 642,44	73 171,75	66 153,62	
23	travaux	3 428 825		87 251,13	0,00	151 137,28	1 928 819,02	1 110 685,59	21 376,84
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	343		342,80					
	TOTAL	3 913 812	2 596,73	176 105,09	193 110,34	163 726,37	2 022 404,58	1 203 624,58	22 689,09
RECETTES									
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	1 864 427	0,00	13 500,00	27 678,00	14 649,27	385 380,00	1 149 200,71	274 019,29
23	Annulation de mandats	4 448						4 447,94	
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	2 044 937	2 596,73	162 605,09	165 432,34	149 077,10	1 637 024,58	49 975,93	-251 330,20
	Taux de couverture par financement CAGB	52,25%	100,00%	92,33%	85,67%	91,05%	80,94%	4,15%	Remboursement de capital
									100,00%

Opération « Subventions PLH »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°7.1.

Intitulé : Opération n°7.1 - « Subventions PLH »

Commission concernée : Habitat, Politique de la Ville - Commission n°7

Service pilote : Habitat, Politique de la Ville

Révision de l'AP Modification uniquement de l'échéancier de CP de dépenses

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (16 février 2007)	AP précédente (25 mars 2010)	AP révisée (31 mars 2011)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	4 588 500	5 250 100	5 250 100	0
Montant des recettes de l'AP	0	0	0	0
Besoin de financement de l'AP	4 588 500	5 250 100	5 250 100	0

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet la gestion des fonds propres octroyés par le Grand Besançon dans les conditions définies par le Programme Local de l'Habitat voté en juin 2006 et afin de soutenir la production de logements locatifs publics tant dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale que des Programmes de Rénovation Urbaine de Clairs-Soleil et de Planoise.

C/ Révision de l'AP

Le montant total de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier des crédits de paiement (CP) est actualisé en fonction des réalisations 2010.

Le CP 2011 s'élève à 1 111 432 € et est affecté au financement des subventions accordées aux bailleurs sociaux et aux communes pour la construction, l'amélioration et l'acquisition de logements locatifs publics.

Il augmente, par rapport à la dernière révision, du fait de l'accroissement des demandes de paiement des bailleurs sociaux consécutif à l'évolution récente dans le mode de production des logements locatifs publics : les acquisitions dans le cadre de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) accélèrent le rythme des demandes de paiement.

Cette augmentation permettra également de soutenir des opérations de renouvellement urbain qui se sont débloquées en fin d'année 2010.

A l'unanimité, l'Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Subventions PLH » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2011-2014.

Tableau I : Programme initial révisé

REVISION 2010 (BP 2010)										
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2007	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	2010	2011	2012	2013	2014
DEPENSES										
20	études	0,00								
204	Subventions PCS+ORU	5 250 100,00	152 756,81	232 588,91	402 495,93	944 080,00	939 080,00	1 200 520,00	722 480,00	656 098,35
21	acquisitions foncières	0,00								
21	aménagement et équipements	0,00								
23	travaux	0,00								
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00								
	TOTAL	5 250 100,00	152 756,81	232 588,91	402 495,93	944 080,00	939 080,00	1 200 520,00	722 480,00	656 098,35
RECETTES										
13	subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	5 250 100,00	152 756,81	232 588,91	402 495,93	944 080,00	939 080,00	1 200 520,00	722 480,00	656 098,35
	Taux de couverture par financement	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Tableau II : Révision de l'AP

Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2007	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	2011	2012	2013	2014
DEPENSES										
20	études	0,00								
204	Subventions PCS+ORU	5 250 100,00	152 756,81	232 588,91	402 495,93	809 647,98	1 111 432,00	1 050 520,00	672 480,00	818 178,37
21	acquisitions foncières	0,00								
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00								
	TOTAL	5 250 100,00	152 756,81	232 588,91	402 495,93	809 647,98	1 111 432,00	1 050 520,00	672 480,00	818 178,37
RECETTES										
13	subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	5 250 100,00	152 756,81	232 588,91	402 495,93	809 647,98	1 111 432,00	1 050 520,00	672 480,00	818 178,37
	Taux de couverture par financement	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Opération « Aides à la pierre déléguées »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°7.2.

Intitulé : Opération n°7.2 - « Aides à la pierre déléguées »

Commission concernée : Habitat, Politique de la Ville - Commission n°7

Service pilote : Habitat, Politique de la Ville

Révision de l'AP Modification uniquement de l'échéancier de CP en dépenses et recettes

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (16 février 2007)	AP précédente (25 mars 2010)	AP révisée (31 mars 2011)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	2 994 000	4 355 706,8	4 355 706,8	0
Montant des recettes de l'AP	2 921 330	4 355 706,8	4 355 706,8	0
Besoin de financement de l'AP	72 670	0	0	0

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet de gérer les fonds (recettes et dépenses) délégués par l'Etat au Grand Besançon dans le cadre de la convention triennale 2006-2008 relative aux aides à la pierre et prorogée pour une durée d'un an, soit jusqu'en 2009, par avenant signé le 3 août 2009.

Lors de la révision de mars 2010, le montant total de l'AP a été augmenté en dépenses et recettes de 1 361 706,80 € en raison de l'intégration :

- des crédits délégués par l'Etat pour l'exercice 2009 notifiés par avenant du 25 novembre 2009 soit 1 231 958 €. Les dépenses, pour lesquelles des crédits de paiement sont budgétés jusqu'en 2014, sont intégralement compensées par les recettes,
- d'une régularisation de 2009 soit 129 748,80 € en dépenses et recettes.

C/ Révision de l'AP

Le montant total de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier des CP est actualisé en fonction des réalisations 2010.

L'AP/CP « Aides à la Pierre déléguées » et l'AP/CP « Subventions PLH » sont affectées dans les mêmes proportions par l'accroissement des demandes de paiement liées aux acquisitions de logements en VEFA. Le crédit de paiement 2011 est donc augmenté par rapport à la dernière révision pour atteindre 1 377 199 €.

A l'unanimité, l'Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aides à la pierre déléguées » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2011-2014.

Tableau I : Programme initial révisé

REVISION 2010 (BP 2010)										
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2007	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	2010	2011	2012	2013	2014
DEPENSES										
20	études	0,00								
204	Subvention	4 225 958,00	650,00	206 298,79	363 359,81	736 019,00	951 489,00	914 307,00	762 107,00	291 727,40
21	acquisitions foncières	0,00								
23	maîtrise d'œuvre	0,00								
13	Régularisation comptable	129 748,80			129 748,80					
	TOTAL	4 355 706,80	650,00	206 298,79	493 108,61	736 019,00	951 489,00	914 307,00	762 107,00	291 727,40
RECETTES										
13	subventions :Etat	4 355 706,80	256 173,26	513 239,16	380 729,70	1 026 152,00	823 152,00	721 800,00	504 711,88	129 748,80
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	0,00	-255 523,26	-306 940,37	112 378,91	-290 133,00	128 337,00	192 507,00	257 395,12	161 978,66
	Taux de couverture par financement CAGB	0,00%	Avance de l'Etat	Avance de l'Etat	22,79%	Avance de l'Etat	13,49%	21,05%	33,77%	55,52%

Tableau II : Révision de l'AP

REVISION 2011 (BP 2011)										
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2007	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	2011	2012	2013	2014
DEPENSES										
20	études	0,00								
204	Subvention	4 225 958,00	650,00	206 298,79	363 359,81	501 290,77	1 377 199,00	814 307,00	671 126,00	291 726,63
21	acquisitions foncières	0,00								
23	maîtrise d'œuvre	0,00								
13	Régularisation comptable	129 748,80			129 748,80					
	TOTAL	4 355 706,80	650,00	206 298,79	493 108,61	501 290,77	1 377 199,00	814 307,00	671 126,00	291 726,63
RECETTES										
13	subventions :Etat	4 355 706,80	256 173,26	513 239,16	380 729,70	829 441,21	784 650,00	721 800,47	504 712,00	364 961,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	0,00	-255 523,26	-306 940,37	112 378,91	-328 150,44	592 549,00	92 506,53	166 414,00	-73 234,37
	Taux de couverture par financement CAGB	0,00%	Avance de l'Etat	Avance de l'Etat	22,79%	Avance de l'Etat	43,03%	11,36%	24,80%	Avance de l'Etat

Opération « Aires d'accueil des gens du voyage - Terrains familiaux »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°4.2.

Intitulé : Opération n°4.2 - « Aires d'accueil des gens du voyage - Terrains familiaux »

Commission concernée : Habitat, Politique de la Ville - Commission n°7

Service pilote : Habitat, Politique de la Ville

Révision de l'AP Allongement de la durée de l'AP en dépenses et diminution de l'AP en recettes

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (12 mars 2004)	AP précédente (25 mars 2010)	AP révisée (31 mars 2011)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	2 673 000	2 583 593	2 583 593	0
Montant des recettes de l'AP	1 423 000	1 378 142	968 142	-410 000
Besoin de financement de l'AP	1 250 000	1 205 451	1 615 451	410 000

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet la création d'équipements d'accueil et de stationnement à destination des gens du voyage afin de répondre aux engagements pris par le Grand Besançon dans le cadre du schéma départemental d'accueil de ces populations.

A la suite de la rénovation complète de l'aire de la Malcombe et de la création des équipements de Pirey, Mamirolle et Saône ainsi que du terrain de grands passages de Thise, le Grand Besançon a pour ambition de développer, à partir de 2011, d'autres solutions d'accueil tels les terrains familiaux, retracés dans la présente AP, qui correspondent davantage à la demande de sédentarisation des familles des gens du voyage.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP n'est pas modifié, un allongement de la durée de l'AP est proposé. Les 738 K€ prévus sur 2010/2011 dans la dernière révision sont glissés sur 2011-2015. Le coût d'un terrain familial est estimé à 50 K€.

Le CP 2011 s'élève à 98 531 € pour le financement de la construction de deux terrains familiaux.

En recettes, le montant total de l'AP est diminué de 410 000 €, l'ensemble des financements pour la création d'aires d'accueil et de terrains familiaux n'ayant pas été reconduit par l'Etat en 2011.

A l'unanimité, l'Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aires d'accueil des gens du voyage - Terrains familiaux » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2011-2015.

Tableau I : Programme initial révisé

REVISION 2010 (BP 2010)										
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	2010	2011
DEPENSES										
20	études	41 195,62	1 435,20	1 778,45	31 544,50	4 888,65	732,55	816,27		
21	acquisitions foncières	144 120,99		9 628,10	12 404,03		45 311,87	76 776,99		
21	VRD et aménagements	1 048 433,02			969 185,31	79 247,71				
23	maîtrise d'œuvre et travaux	1 330 553,56			32 627,60	47 346,64	271 481,35	241 220,36	500 000,00	237 877,61
204	Subvention d'équipement	3 424,13		0,00	3 424,13					
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	15 865,75		15 865,75						
TOTAL		2 583 593,07	1 435,20	27 272,30	1 049 185,57	131 483,00	317 525,77	318 813,62	500 000,00	237 877,61
RECETTES										
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	1 378 142,00	0,00	0,00	0,00	633 687,00	16 172,00	278 283,00	300 000,00	150 000,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 205 451,07	1 435,20	27 272,30	1 049 185,57	-502 204,00	301 353,77	40 530,62	200 000,00	87 877,61
Taux de couverture par financement CAGB		46,66%	100,00%	100,00%	100,00%	Remboursement de capital	94,91%	12,71%	40,00%	36,94%

Tableau II : Révision de l'AP

REVISION 2011 (BP 2011)														
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	2011	2012	2013	2014	2015
DEPENSES														
20	études	66 195,62	1 435,20	1 778,45	31 544,50	4 888,65	732,55	816,27	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
204	Subvention d'équipement	3 424,13		0,00	3 424,13									
21	acquisitions foncières	757 111,25		9 628,10	12 404,03		45 311,87	76 776,99	74 458,54	73 531,00	125 000,00	170 000,00	85 000,00	85 000,72
21	VRD et aménagements	1 048 433,02			969 185,31	79 247,71								
23	maîtrise d'œuvre et travaux	692 363,30			32 627,60	47 346,64	271 481,35	241 220,36	14 887,35	20 000,00	20 000,00	25 000,00	10 000,00	10 000,00
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	15 865,75		15 865,75										
TOTAL		2 583 593,07	1 435,20	27 272,30	1 049 185,57	131 483,00	317 525,77	318 813,62	89 345,89	98 531,00	150 000,00	200 000,00	100 000,00	100 000,72
RECETTES														
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	968 142,19	0,00	0,00	0,00	633 687,00	16 172,00	278 283,00	5 740,19	34 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 615 450,88	1 435,20	27 272,30	1 049 185,57	-502 204,00	301 353,77	40 530,62	83 605,70	64 271,00	150 000,00	200 000,00	100 000,00	100 000,72
Taux de couverture par financement CAGB		62,53%	100,00%	100,00%	100,00%	Remboursement de capital	94,91%	12,71%	93,58%	65,23%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Opération « Financement des casernes »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°8.1.

Intitulé : Opération n°8.1 - « Financement des casernes »

Commission concernée : « Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux Communes » - Commission n°8

Service pilote : Moyens Techniques.

Révision de l'AP Modification uniquement de l'échéancier de CP

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (25 janvier 2008)	AP précédente (25 mars 2010)	AP révisée (31 mars 2011)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	5 098 500	6 683 091	6 683 091	0,00
Besoin de financement de l'AP: couvert par le fléchage FDPTP	5 098 500	6 683 091	6 683 091	0,00

B/ Rappel du programme initial révisé

Conformément à la délibération du 22 juin 2007, portant sur le plan de financement des nouvelles casernes de pompiers de Besançon ouest (Brûlard) et Besançon Est (Chalezeule), l'autorisation de programme retrace les dépenses d'acquisition foncière et la subvention d'investissement à verser au SDIS pour le financement des travaux.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier des CP est actualisé en fonction des réalisations 2010 et de l'actualisation du calendrier de ce programme d'investissement mené par le SDIS.

En 2010, sur le centre d'incendie et de secours (CIS) de Brûlard, les terrassements ont été terminés et les derniers marchés attribués à l'été. Quant au CIS de Chalezeule, le plateformage a commencé à l'automne suivi des travaux de gros œuvre. Enfin et pour ce qui concerne le Centre de Première Intervention Renforcé (CPIR) de Saône : le permis de construire a été déposé en 2010 et les travaux ont démarré.

Le CP 2011 s'élève à 4 010 797 € destinés à couvrir les acomptes trimestriels versés dans le cadre de la subvention travaux pour les CIS de Brûlard et de Chalezeule et pour le CPIR de Saône, ainsi que pour l'acquisition de l'assiette foncière de Saône.

En termes de financement de cette opération, il est prévu un « prélèvement » ou fléchage à partir du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) sur la base d'un montant à recevoir annuel de 1 922 080 €. Le montant inscrit en recette en 2011 correspond au solde non consommé des années antérieures.

A l'unanimité, l'Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Financement des casernes » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2011-2015.

Tableau I : Programme initial révisé

REVISION 2010 (BP 2010)						
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2008	Réalisé 2008	Réalisé 2009	2010	2011
DEPENSES						
204	Subvention	5 398 091	0	0	1 684 251	3 713 840
21	acquisitions foncières	508 418	319 012	0	189 406	
23	travaux	776 582	0	76 582	700 000	
	TOTAL	6 683 091	319 012	76 582	2 573 657	3 713 840
RECETTES						
13	Fléchage FDPTP	6 683 091	319 012	76 582	2 573 657	3 713 840
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	0,00	0,00		0,00	0,00
	Taux de couverture par financement CAGB	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Tableau II : Révision de l'AP

REVISION 2011 (BP 2011)						
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2008	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	2011
DEPENSES						
204	Subvention	5 398 091	0	0	1 267 546	3 558 545
21	acquisitions foncières	399 012	319 012	0		80 000
23	travaux	885 988	0	76 582	437 154	372 252
	TOTAL	6 683 091	319 012	76 582	1 704 700	4 010 797
RECETTES						
13	Fléchage FDPTP	6 683 091	319 012	76 582	1 704 700	4 010 797
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	0,00	0,00		0,00	0,00
	Taux de couverture par financement CAGB	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Création de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°11.1

**Opération « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} phase »
(Budget annexe Transports HT)**

Dans le cadre de la délibération du 20 février 2004 sur la mise en place d'une gestion des investissements pluriannuels en autorisations de programme et crédits de paiement, il est proposé la création de l'autorisation de programme suivante.

Intitulé : Opération n°11.1 - « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} Phase »

Commission n°2 : Transports, Infrastructures, Déplacements

Service pilote : Transports, Infrastructures et Déplacements

A/ Présentation du programme

La première phase d'extension du dépôt de Planoise (AP/CP n°6.2) est en cours d'achèvement. Elle a permis la création d'un atelier gazole, de locaux d'exploitation et de cours de remisage pour 25 bus supplémentaires sur ce site (transfert d'activités du dépôt de Trey).

Cette opération doit se poursuivre dans une seconde phase, qui fait l'objet d'une nouvelle AP/CP.

Cette AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} phase » comprend :

- l'aménagement de l'atelier de carrosserie et l'installation d'une nouvelle cabine de peinture pour bus (300 000 € en 2011), ces locaux n'étant désormais plus aux normes sur le site de Trey au regard du Code du Travail. Le regroupement de ces activités sur le dépôt de Planoise assurerait la cohérence avec le regroupement sur ce site de la totalité des ateliers depuis janvier 2010,
- l'aménagement de bureaux pour le transfert de l'ensemble des locaux administratifs du site de Trey vers le dépôt de Planoise incluant la création sur le site du poste central de régulation bus et tramway (900 000 € en 2012), afin de permettre l'abandon du dépôt de Trey à l'horizon du projet de tramway. Le délégataire retenu propose, dans l'option 7 de la DSP, une réduction de la contribution forfaitaire versée par la collectivité au titre de l'exploitation des lignes urbaines du réseau GINKO, pour la réalisation de ces investissements. La diminution de la contribution forfaitaire de la DSP, suite à la fermeture du dépôt de Trey, a été évaluée à 214 313 K€/an dans l'option 7.

B/ Echancier et montant proposés

CREATION 2011 (BP 2011)							
Chapitre	Objet	Montant AP/CP	2011	2012	2013	2014	2015
DEPENSES							
20	études	0					
21	acquisitions foncières	0					
23	maîtrise d'œuvre et travaux	1 200 000	300 000	900 000			
	TOTAL	1 200 000	300 000	900 000	0	0	0
RECETTES							
13	subvention :	0	0	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 200 000	300 000	900 000			
	Taux de couverture par financement CAGB	100,00%	100,00%	100,00%			

A l'unanimité, l'Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création de l'autorisation de programme de l'opération « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} Phase » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2011-2012.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120
Contre : 0
Abstention : 1

Pour extrait conforme,
Le Président



Delibération du Conseil de Communauté du jeudi 31 mars 2011
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

37137